

N/REF : 16/02/2026 10H12 C:262722 I:34983
V/REF : 043788
V/Email reçu le Lundi 16/02/2026 a 10H12

LPV

**175 RUE ELSA TRIOLET
38220 VIZILLE**

IMMEUBLE : CITE 18 FEVRIER
110 AVENUE DU 8 MAI 1945
38220 VIZILLE

St Martin-H, le 24 Février 2026

Référence Marché: Tarif négocié

LOCALISATION : ALLEE 110 RUE DU 8 MAI 1945 VIZILLE
RESIDENCE DU 18 FEVRIER

MOTIF : INTERVENIR POUR DEBOUCHAGE DE LA COLONNE (L EAU RESSORT PAR LE
TAMPON DE VISITE)

Donneur d'ordre : Mme L RAMIREZ

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 17/02/2026 10H00
INTERVENTION DEPUIS LA MONTÉE N° 2
DÉBOUCHAGE HAUTE PRESSION CANALISATION EAUX DEPUIS LE REGARD A GAUCHE DE
LA MONTÉE
EXTRACTION IMPORTANTE DE GRAISSE
POMPAGE D'EAUX USÉES DANS LE COULOIR CAVE
PREVOIR UN CURAGE DE CELLE CI
PRÉVOIR ACCES A LA CAVE EN FACE DE LA NUMERO 31

OBSERVATIONS : SA LCOMPTER Email envoyé le 18/02/26 a 09H27 laetitia_ramirez@pluralis-h

BONJOUR,
MERCI DE NOUS DONNER VOTRE ACCORD POUR LE CURAGE DE LA CANALISATION
EN CAS D'ACCEPTION, MERCI DE NOUS COMMUNIQUER L'ACCES A LA CAVE EN FACE
DE LA NUMÉRO 31
SA LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 18/02/26 A 09:25 MME L RAMIREZ

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement

d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	Forfait Intervention	<=2h00	1	210,00
				210,00
		TOTAL H.T.		210,00
		T.V.A. a 10,00%		21,00
		TOTAL T.T.C.En EURO		231,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 31 Mars 2026
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Août 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN